



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 octobre à 18h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 26 septembre 2025, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

Cette réunion fait suite à une première réunion fixée au 25 septembre 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme Bessodes d'Avernes, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mmes Gallo-Grosos de Commeny, Mme Duchêne de Frémainville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mme Bernard et Mme Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour du Bellay-en-Vexin (ccvc), Mme de Smedt de Sagy, M. Vinolas de Seraincourt, Mme Lourtil de Vigny,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Caurette de Chaussy, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte

DELEGUES EXCUSES :

M. Picard et Mme Ripaud d'Ableiges, Mme Dumont Selhi d'Arthies, Mme Aglave-Lucas de Chars, M. Teilland et Mme Duflaut de Condécourt, Mme M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Lucas de Marines, M. Duchesne d'Omerville (ccvvs), Mme Plesse d'Us (ccvc)

COMMUNES NON REPRESENTÉES :

Berville (ccvc), Boissy-l'Aillierie (ccvc), Bréançon (ccvc), Brignancourt (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Courcelles-sur-Viosne Frémécourt (ccvc), Genainville (ccvvs), Haravilliers (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Longuesse (ccvc), Montgeroult (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Théméricourt (ccvc), Theuville (ccvc), Wy dit Joli Village (ccvvs)

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin et Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin,

Au total, 14 maires ou délégués sont présents, représentant 14 des 43 communes adhérentes. Aucune obligation de quorum n'est exigée pour cette réunion faisant suite à celle du 25 septembre, annulée faute de majorité de membres présents.

La séance est ouverte à 18h30.

Mme Pairé est nommée secrétaire de séance.

Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027/2030 du CIG

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 24 juin 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

VU l'exposé de la Présidente ;

VU les documents transmis ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 095-200076222-20251007-20251006-DE



Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

ET

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2027.

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 14

*Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :*

La Présidente :

Pour extrait certifié conforme,
Le 07 octobre 2025
La Présidente,
Catherine Carpentier